



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA MAIRIE DE NIELLES-LES-BLEQUIN**

SEANCE DU 17 JUILLET 2020

**L'an deux mil vingt, le 17 juillet, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Nielles-les-Bléquin, sous la présidence de Mme Isabelle LEROY, Maire de Nielles-les-Bléquin, dûment convoqués le 10 juillet 2020.**

**Etaient présents** : Isabelle LEROY, Luc SETAN, benoît DUCROCQ, Roselyne BODART, Christophe DUFOUR, Jean-Paul PIQUET, Céline CARON, Julien HANNON, Geneviève FORATIER, David WEPIERRE, Pierre WINTER, Joël LEMORT, Dorothee DENEUVILLE

Absents excusés : Jean REGNIER ; Charlotte MERLIER

Pouvoir donné : Jean REGNIER donne pouvoir à Joël LEMORT

Charlotte MERLIER donne pouvoir à Céline CARON

Madame le Maire ouvre la séance, présente les excuses et les pouvoirs reçus.

Roselyne BODART est nommée secrétaire de séance

**Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019**

La séance ouverte,

**Compte de Gestion 2019 :**

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

## Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

La séance ouverte,

### Compte Administratif 2019 :

Après s'être fait présenter le budget primitif 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

Après s'être fait présenter le compte de gestion 2019 dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative ;

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Maire se retire.

Après en avoir délibéré, hors la présence de Madame le Maire, les Membres du Conseil Municipal votent le compte administratif pour l'exercice 2019 somme suit :

Vote : 8 Pour, 6 Abstention, 0 Contre.

1. **DONNENT ACTE** de la présentation du compte administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		285 294.13
Part affectée à l'investissement		
Opérations de l'exercice	446 228.65	546 137.21
Totaux	446 228.65	831 431.34
Résultat de clôture		385 202.69

INVESTISSEMENT	
Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
	202 280.51
323 169.95	43 408.78
323 169.95	245 689.29
77 480.66	

ENSEMBLE	
Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
	487 574.64
769 398.60	589 545.99
769 398.60	1 077 120.63
	307 722.03

Besoin de financement	77 480.66
Excédent de financement	
Restes à réaliser DEPENSES	532 964.00
Restes à réaliser RECETTES	15 933.72
Besoin total de financement	594 510.94
Excédent total de financement	

2. **CONSTATENT** les identités de valeur avec des indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part aucune observation
3. **RECONNAISSENT** la sincérité des restes à réaliser,
4. **ARRETTENT** les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
5. **DECIDENT D'AFFECTER** comme suit l'excédent de fonctionnement :

385 202, 69 €	Compte 1068 (recette d'investissement)
-0.00 €	Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

### **Objet : Vote du Budget Primitif 2020**

Considérant l'approbation du Compte de Gestion 2019 et du Compte Administratif 2019, les membres du Conseil Municipal examinent le Budget Primitif 2020 :

- Les dépenses et les recettes s'équilibrent de Fonctionnement : 490 000 €
- Les dépenses et les recettes s'équilibrent d'investissement : 931 364 €

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Budget Primitif pour l'exercice 2020**

### **Objet : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2020-06-10**

La séance ouverte,

Dans la délibération n°2020-06-10 de la séance du 09 juin 2020 pour la désignation des délégués du CCAS, une erreur fut inscrite concernant Monsieur WEPIERRE. Il ne s'agit pas de Christophe mais de David.

A l'unanimité le Conseil Municipal prend en compte cette modification et David WEPIERRE est nommé membre du CCAS.

### **Objet : PRIME COVID 19**

La séance ouverte,

Suite à une demande exprimée pour la prime COVID 19, Madame le Maire en fait lecture au Conseil Municipal.

Vu les contraintes budgétaires, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal disent « non » à la demande.